

COMMUNE DE FREHEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal****Séance du vendredi 27 mars 2026****Date de convocation** : 23 mars 2026**Date d'affichage** : 23 mars 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Nombre de Conseillers présents : 17

Nombre de Conseillers votants : 19

L'an deux mille vingt-six, le vendredi vingt-sept mars à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la Présidence de M Pierre HILLION.

Etaient présents : M CHOLET, Mme CHATELLIER, M BULTEZ, Mme LEGEMBLE, M HILLION, Mme MIGNAN-NABUCET, M SERRANDOUR, Mme COQUELIN, M LE BOURDONNEC, Mmes DURAND, AMIOT, M GREBERT, Mmes PELLAN, BEAUVALLET, M RAULT Rémy, Mme ROSSELOT, Mme MEHOUS formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés : M BLONDEL pouvoir à M CHOLET, M RAULT Jean-Pierre pouvoir à Mme BEAUVALLET

Etaient absents :

Mme CHATELLIER est nommée secrétaire.

RAPPORTEUR : M CHOLET, Maire**DELIBERATION N°2026-2-021 : Election des adjoints au maire**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2122-4 et L 2122-7-2,

Vu la délibération du conseil municipal fixant à quatre le nombre d'adjoints au maire,

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Un appel à candidature est effectué.

Il est constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoints au maire est déposée.

Monsieur le Maire invite les conseillers à passer au vote.

Les assesseurs procèdent au dépouillement,

Monsieur le Maire proclame les résultats :

- Nombre de bulletins : 19
- Bulletins nuls : 00
- Bulletins blancs : 5
- Suffrages exprimés : 14
- Majorité absolue : 8

La liste déposée a obtenu 14 voix.

Sont ainsi proclamés adjoints au maire et prennent rang dans l'ordre de la liste telle que présentée :

1^{er} adjoint : Laurent BULTEZ,

2^{ème} adjoint : Nicole CHATELLIER,

3^{ème} adjoint : Pierre HILLION,

4^{ème} adjoint : Gaëlle LEGEMBLE.

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Le Maire,

Didier CHOLET

Le Secrétaire,

Nicole CHATELLIER

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire, publié et transmis à la Préfecture de Saint-Brieuc le 30 mars 2026

Le Maire,

Didier CHOLET